

# Accord à 371 €/1 000 litres pour Lidl et Sodiaal

réservé aux abonnés

31.01.19



© Cédric Faimali/GFA

À un mois de la fin des négociations commerciales, les accords conclus entre industriels et distributeurs se multiplient. Le 31 janvier 2019, Lidl a annoncé la revalorisation du prix du lait pour les sociétaires Sodiaal sur la totalité des volumes distribués dans ses supermarchés français... Marques de distributeur (MDD) incluses.

« Nous sommes convaincus que nous pouvons changer la donne en faveur du monde agricole », affirme Michel Biero, directeur exécutif des achats chez Lidl. L'accord conclu entre les deux parties promet une revalorisation du prix du lait pour les 232 millions de litres distribués dans les 1 500 supermarchés Lidl de France sous forme de marques nationales (Entremont, Candia...) et MDD.

**Le prix de base pour la quote-part Lidl dans la collecte Sodiaal (5 %) a été fixé à 356 €/1 000 litres, équivalant à un prix réel à hauteur de 371 €/1 000 litres primes incluses pour les 11 500 exploitations concernées. Un précédent accord conclu entre Lidl et Sodiaal en 2017 avait permis d'élever le prix de base à hauteur de 340 €/1 000 litres.**



Damien Lacombe, président de Sodiaal Union, et Michel Biero, directeur exécutif des achats chez Lidl, pendant la signature de l'accord. © © LIDL

**« Faire converger notre prix PGC vers 380 €/1 000 litres »**

A l'image de l'accord signé avec Intermarché en décembre dernier, l'engagement de Lidl vient conforter la coopérative dans son objectif de faire converger son prix « produits de grande consommation (PGC) » vers 380 €/1 000 litres hors primes. Cette valeur cible découle de l'indicateur de coût de revient publié par l'Institut de l'élevage (Idele). Les PGC concernent aujourd'hui 40 % du mix-produit de Sodiaal.

« Plus les distributeurs seront nombreux à signer ce type d'accord, plus notre prix PGC se rapprochera de la cible intermédiaire des 355 €/1 000 litres. À l'inverse, si tout le monde ne joue pas le jeu, alors nous n'y arriverons pas », déclare Sodiaal dans un courrier adressé à ses adhérents le 31 janvier 2019.

A. Courty